
9 40 1993 031

Émilie Tavernier-Gamelin et son œuvre : la Congrégation des sœurs de la Providence¹

Cas produit par Joëlle PIFFAULT et le professeur Marcel CÔTÉ

La justice sociale et la dignité humaine sont des valeurs omniprésentes dans la poursuite de nos interventions.

Le bénévolat, sous toutes ses formes, constitue pour nous un engagement de tous les instants. Nous travaillons au cœur même des problèmes, et non en retrait, derrière un comptoir ou un bureau².

C'est ainsi qu'en 1991, les sœurs de la Providence voient leur travail auprès des défavorisés de notre société; et c'était déjà ainsi que, dans les années 1830, Émilie Tavernier, veuve de Jean-Baptiste Gamelin, avait défini sa mission bien avant de devenir la fondatrice de la Congrégation.

Ce cas est consacré à la Congrégation des sœurs de la Providence. La première partie décrit les communautés religieuses et leurs activités dans la société. Quelques tableaux donnent un aperçu du nombre de communautés et de celui des religieuses depuis le début du siècle jusqu'à l'aube des années 1990, au Canada et au Québec. La deuxième partie est consacrée à la Congrégation. Établie comme une œuvre laïque, la Maison de la Providence est incorporée civilement en 1841, ce qui lui assure une existence juridique. Le 25 mars 1843, l'œuvre laïque devient la communauté religieuse de la Providence. En quelques années, la communauté se met à rayonner à travers le Canada mais aussi à travers le monde grâce aux multiples projets par lesquels s'exprime l'essence de la mission qui est de : « Répondre aux besoins urgents et multiples des pauvres; [...] notre communauté proclame la Providence comme une présence aimante de Dieu, vigilante envers sa création, attentive aux besoins de tous, agissante en nous et par nous. [...] Nous vivons ces mystères surtout par une charité compatissante envers les pauvres³. »

Cette partie, qui présente d'abord la vie et les principales réalisations d'Émilie Tavernier-Gamelin, décrit ensuite la structure organisationnelle de la Congrégation, la restructuration qui a

¹ En 1992, les auteurs ont remporté, pour l'excellence de ce cas, le prix Alma-Lepage décerné pour la rédaction d'un cas au féminin. M^{me} Alma Lepage a fait don à HEC Montréal d'un fonds dont les revenus servent à l'attribution de bourses et d'un prix dans le but de promouvoir l'avancement des femmes en gestion et de perpétuer l'esprit avant-gardiste dont a fait preuve, tout au long de sa vie, cette femme diplômée de l'École.

² Sœurs de la Providence, *Nos méthodes d'intervention*, document interne.

³ Sœurs de la Providence, Extrait des Constitutions et règles des sœurs de la Providence approuvées par Rome en 1985, *La Mission*, p. 7.

eu lieu dans les provinces de l'Est du Canada, les difficultés de recrutement et les solutions adoptées, les services offerts et les défis relevés pour donner toujours davantage avec des ressources toujours insuffisantes.

En 1991, les besoins des défavorisés sont immenses et de tous genres, et les ressources financières et humaines sont de plus en plus rares. L'État qui, depuis la Révolution tranquille, s'est approprié la plupart des établissements tenus par les religieuses et a mis sur pied un certain nombre de programmes sociaux, devient soudainement l'État-Providence sur qui l'on peut compter. Mais l'État-Providence, comme n'importe quelle institution, vit dans une économie mondiale secouée régulièrement par des crises chaque fois un peu plus sévères; par exemple, la décennie des années 1980 a connu deux récessions majeures. Certaines régions, plus touchées que d'autres, ont des besoins plus grands et s'attendent à ce que l'État continue à jouer son rôle de bienfaiteur. Pendant les périodes de crise, l'État-Providence garantit d'une part l'assurance-chômage aux travailleurs qui ont perdu leur emploi et d'autre part l'assistance sociale pour les personnes qui, pour diverses raisons, n'arrivent pas à trouver un emploi. Cet argent qui est donné aux familles ne représente en fait qu'un minimum vital souvent insuffisant pour leur permettre de boucler leurs budgets. Les familles doivent alors faire appel à divers organismes, dont les institutions religieuses.

Les sœurs de la Providence, qui ont pour mission d'œuvrer auprès des gens dans le besoin, font face en périodes de difficultés économiques à un accroissement de la demande tout en sachant que les ressources qu'elles gèrent ne sont pas infinies. S. Claire Houde, conseillère et trésorière générale, parle de la situation :

Le recrutement, qui est essentiel à la continuité de la communauté, est l'un des aspects majeurs de la limitation de nos ressources. Moins de jeunes nous arrivent et celles qui viennent à nous, parce qu'elles ont vécu dans un milieu familial, social et culturel différent, ne ressemblent pas aux jeunes filles qui se présentaient au noviciat il y a une trentaine d'années. Elles ont moins d'éducation chrétienne; donc, avant de les admettre au noviciat, il nous faut parfaire leur éducation chrétienne; cela peut prendre jusqu'à un an. Dans les pays où nous avons des missions, la situation est différente et les vocations y sont plus nombreuses. Nous pourrions, par conséquent, faire venir ces jeunes filles là où le besoin se ferait sentir; cette solution n'est cependant pas envisageable, car chaque mission a sa propre identité, sa propre culture, sa propre langue et ses propres œuvres. Pour suppléer au manque de ressources, nous avons encouragé le mouvement des « associés ». Ce sont des personnes qui veulent aider tout en vivant une certaine spiritualité. Cette aide que nous apportent des laïques est immense et est bien acceptée à travers la communauté parce qu'au préalable nous en avons parlé longuement avec nos membres et nous leur avons demandé d'y réfléchir.

La diminution de nos ressources humaines nous a également obligées à revoir l'utilisation de bon nombre de nos établissements. Parfois nous avons dû vendre d'autres fois, nous avons dû convertir et dans d'autres cas, nous avons dû partager avec d'autres congrégations et d'autres œuvres. Cette rationalisation des espaces matériels s'est gérée tranquillement et dans la délicatesse, car certains membres étaient attachés à ces établissements pour y avoir mené leur vie active.

Mais tout reste encore à faire. Bien voir le futur, bien choisir nos leaders, nous adapter rapidement à cette société constamment en changement, trouver de nouveaux moyens d'intervention, aller là où le gouvernement ou les instances sociales ne vont pas, c'est là notre plus grand défi pour les années à venir¹.

¹ Entrevue avec S. Claire Houde, sœur de la Providence, conseillère et trésorière générale, 18 septembre 1990.

Quelques données sur les communautés religieuses au Canada et au Québec

Les communautés religieuses existent depuis très longtemps; certaines ont été créées au milieu du XIX^e siècle, d'autres bien avant, le plus souvent par des femmes, quelquefois par des prêtres, qui voulaient faire du bien et apporter du réconfort. Que l'organisation soit très structurée ou qu'elle le soit moins, la mission est toujours la même : servir Dieu et son prochain. Les femmes qui animent ces communautés n'ont à offrir que leur travail et leur dévouement aux plus démunis. Les besoins sont tellement grands qu'on les retrouve dans à peu près tous les secteurs d'activité de la société.

Une étude faite par des professeures du département de sociologie de l'Université de Montréal documente l'étendue et la variété du travail effectué par les religieuses québécoises entre 1900 et 1970¹. Le choix de ces deux dates n'est pas un hasard mais correspond à des moments précis de l'histoire des religieuses de cette province. La première date, 1900, est choisie en fonction d'un document, le *Canada Ecclésiastique*, qui est un annuaire des communautés d'hommes et de femmes au Canada. Ce document paraît pour la première fois en 1898; il renferme des renseignements de toutes sortes sur les communautés, les religieuses et les gens avec qui elles font affaires (notaires, comptables, conseillers financiers, commerçants en cièrges et en statues, grossistes en tissus²). L'autre date, 1970, marque un tournant dans la vie des communautés religieuses en général et québécoises en particulier. En effet, les travaux du Concile Vatican II (1962-1965) redéfinissent la notion de travail chez les religieuses et leur demandent de remettre aux pouvoirs publics les œuvres qui ne sont pas à caractère strictement religieux. À cette même époque, le Québec commence sa Révolution tranquille; l'État joue un rôle de plus en plus important dans une société qui devient de plus en plus laïque³.

Afin d'étudier les communautés et les religieuses qui les composent, les professeures décident d'utiliser la méthode de l'échantillonnage, car il leur est impossible d'analyser sur une si longue période (70 ans) toutes les communautés et toutes les religieuses du Québec. L'échantillon retenu se compose de 25 communautés qu'elles visitent pour consulter les archives. Pendant cette recherche sur le terrain, elles étudient 3 500 dossiers de religieuses qui sont répartis de façon proportionnelle pour chaque décennie comprise entre 1901 et 1971. Ici aussi, les décennies ne sont pas choisies au hasard mais en fonction des années de recensement de la population par Statistique Canada.

D'autres éléments de l'échantillon, comme la taille et l'activité principale des communautés, leur sont également fournis par le *Canada Ecclésiastique*. De sa lecture, il ressort qu'il existe quatre tailles de communautés :

- les très grandes qui regroupent plus de 2 000 personnes;
- les grandes, de 1 000 à 1 999;
- les moyennes, de 500 à 999;
- les petites, de 150 à 499.

¹ Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne, *À la recherche d'un monde oublié : les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, Le Jour, Éditeur, 1991.

² *Ibid.*, p. 38 et 39.

³ *Ibid.*, p. 219.

Les très petites communautés ont été exclues de l'échantillon, car bien souvent le nombre de leurs membres est inférieur à 50 personnes et l'étude de quelques dossiers dans l'une ou l'autre de ces très petites communautés ne modifierait pas vraiment les résultats obtenus par ailleurs.

Quant à l'activité principale des communautés, on en note sept :

- l'enseignement (primaire, secondaire, spécialisé, public ou privé, internat ou externat);
- les services sociaux-hospitaliers (c'est-à-dire la prise en charge de personnes âgées dans les hospices et d'enfants dans les orphelinats);
- le service au clergé (se fait dans les presbytères, les évêchés, les séminaires et autres établissements religieux);
- le service hospitalier (se fait dans les hôpitaux, les cliniques, les dispensaires);
- la protection (il s'agit de la surveillance et de la formation des prisonnières et des délinquantes);
- le missionariat (les religieuses sont envoyées en pays de mission);
- la contemplation (activité des religieuses cloîtrées¹).

Tableau 1
Répartition procentuelle de la population religieuse selon la taille et l'activité des communautés, 1901 à 1971

Activité	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
TRÈS GRANDE								
Enseignante	30,2	27,8	26,4	26,0	24,1	23,3	22,8	22,6
Services sociaux-hospitaliers	13,5	13,2	11,9	10,1	9,2	7,6	6,6	6,3
GRANDE								
Enseignante	12,3	11,2	10,8	11,6	13,1	13,8	13,8	13,3
Services sociaux-hospitaliers	11,9	11,8	11,0	9,8	8,9	8,2	8,0	7,8
Service au clergé	0,8	2,3	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
MOYENNE								
Enseignante	4,8	6,9	8,7	10,6	12,6	14,4	16,9	18,0
Services sociaux-hospitaliers	6,7	7,4	7,8	7,2	7,1	6,4	5,6	4,8
Hospitalière	2,9	2,3	2,1	2,0	2,0	2,2	2,4	2,5
Protection	3,5	3,0	2,8	2,5	1,9	1,6	1,2	1,1
Missionnaire	---	0,1	0,3	1,0	1,4	1,7	2,0	2,4
PETITE								
Enseignante	2,5	3,9	6,2	7,3	7,2	7,4	7,0	7,7
Services sociaux-hospitaliers	3,2	4,1	5,0	5,4	5,8	6,2	6,2	6,0
Service au clergé	---	---	---	0,0	1,2	1,8	2,0	1,9
Hospitalière	0,1	0,1	0,2	0,4	0,6	0,7	0,8	1,0
Contemplative	7,6	5,6	4,0	3,2	2,3	2,0	2,0	1,9
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de cas	10 593	15 211	20 788	27 110	34 139	38 271	40 494	35 045

Source : Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne, *op. cit.*, p. 186.

¹ *Ibid.*, p. 50-54.

Au cours de leur recherche, les professeuses s'intéressent à plusieurs sujets qui touchent à la fois les religieuses et les femmes (car les religieuses sont aussi des femmes). Ainsi, le tableau 2 montre les résultats concernant le mouvement de la population religieuse tout au long de la période et le tableau 3 donne la répartition en pourcentage de la main-d'œuvre féminine active selon l'état civil.

Des statistiques plus récentes compilées par la Conférence religieuse canadienne (CRC) indiquent que, pour l'année 1989, pas moins de 171 communautés religieuses sont établies à travers le Canada¹. De ce chiffre, 148 sont membres de la Conférence. Un peu plus de 60 % des communautés sont établies au Québec. Le nombre des religieuses, au Canada pour toutes les communautés, s'élève à 32 729.

Tableau 2
Taux d'accroissement, de mortalité, de sortie, et d'entrée
de la population religieuse, de 1901 à 1971

Décennies	Taux d'accroissement	Taux de mortalité	Taux de sortie	Taux d'entrée
1901-1911	35,8	14,7	1,3	51,8
1911-1921	31,0	12,5	1,7	45,2
1921-1931	26,4	12,3	0,9	39,6
1931-1941	22,9	11,1	1,9	36,0
1941-1951	11,4	10,3	2,1	23,8
1951-1961	5,6	10,9	2,3	18,8
1961-1971	-14,4	14,0	9,2	8,9

Source : Nicole Laurin, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne, *op. cit.*, p. 203.

Tableau 3
Répartition procentuelle de la main-d'œuvre active féminine,
selon l'état civil, de 1911 à 1971***

État Civil	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
Religieuse	14,1	14,0	12,3	11,8	10,1	7,4	3,8
Célibataire	*	70,9	73,4	73,9	67,5	55,2	41,8
Mariée	*	5,3	6,8	7,5	17,2	31,7	48,7
Veuve	*	19,7**	17,3**	4,8	4,7	5,0	4,3
Divorcée	*	}	}	1,7	0,3	0,4	1,2
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre	98 429	136 872	202 404	260 191	341 646	478 694	754 745

* Données non disponibles.

** Ces pourcentages regroupent les veuves et les divorcées.

*** Sources : pour la main-d'œuvre laïque, 1911, Recensement du Canada, vol. VI, Occupations, tableau 11, p. 13; 1921 et 1931, Nicolas Zay, « Analyse statistique du travail de la femme mariée dans la Province de Québec », *L'actualité économique*, XXXIII, n° 3, octobre-décembre 1956, p. 132; 1941 à 1971, Francine Barry, *Le travail de la femme au Québec, l'évolution de 1940 à 1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 77.

¹ Conférence religieuse canadienne (CRC), *Statistiques des congrégations religieuses du Canada*, Ottawa, 1989, p. 25-37.

Selon les régions où sont établies les communautés, les religieuses parlent le français ou l'anglais. Ainsi, le français est la langue dominante dans l'Ouest et au Québec, tandis que dans les provinces de l'Atlantique et en Ontario, c'est l'anglais. Les religieuses qui sont envoyées à l'étranger par leurs communautés sont majoritairement d'expression française.

Le tableau 4 donne un aperçu des secteurs d'activité où les religieuses œuvrent en 1989.

Tableau 4
Secteurs d'activité des communautés religieuses en 1989

Services des instituts (directrice, économiste, technicienne, etc.)	9 678	29,570 %
Milieu scolaire (professeur, animatrice, technicienne, etc.)	4 692	14,336 %
Service de l'Église (paroisse ou fonction diocésaine)	2 852	8,713 %
Milieu hospitalier (administratrice, préposée aux malades, etc.)	2 126	6,496 %
Travail social (animation, aide aux personnes, engagement à d'autres titres)	1 201	3,670 %
Autre occupation (fonctionnaires, etc.)	368	1,124 %
Retraite partielle (bénévolat, entretien, etc.)	5 963	18,220 %
Retraite complète (grande malade, religieuse âgée)	5 849	17,871 %
Total	32 729	100,000 %

Source : CRC, *op. cit.*, p. 27.

Au cours des 20 dernières années, la population religieuse canadienne connaît des changements importants. En effet, au milieu des années 1960, le nombre des religieuses s'élevait à 61 942, le nombre de postulantes et de novices atteignait 1 139 et celui des départs un peu plus de 300. Dans les années 1970, la situation commence à changer, il n'y a plus que 48 428 religieuses et 273 postulantes et novices, mais les départs connaissent le nombre jamais atteint de 823¹.

Au cours des dernières années, le mouvement à la baisse continue. Le tableau 5 montre l'évolution du nombre des postulantes et des novices; le tableau 6, celui des religieuses qui ont prononcé leurs vœux temporaires ou perpétuels et enfin, le tableau 7 indique le nombre de départs.

Tableau 5
Nombre de postulantes et de novices

1983	330
1985	274
1987	379
1988	222

Source : *Ibid.*, p. 30.

¹ *Ibid.*, p. 30.

Tableau 6
Nombre de religieuses (vœux temporaires et perpétuels)

1983	37 634
1985	35 847
1987	34 261
1988	32 729

Source : *Ibid.*, p. 30.

Tableau 7
Nombre de départs

1983	102
1985	107
1987	76
1988	90

Source : *Ibid.*, p. 30.

Émilie Tavernier

Émilie Tavernier, future fondatrice de la Congrégation des sœurs de la Providence, ne pense certainement pas, lorsqu'elle est toute jeune, à s'engager dans la vie religieuse, même si elle est très pieuse et déjà pleine d'attention pour les gens moins fortunés qu'elle.

En ce début de siècle (1810), la situation économique de Montréal est difficile; le commerce des fourrures est de moins en moins lucratif et l'agriculture ne donne pas de bonnes récoltes depuis déjà plusieurs années. Les Montréalais font face aux premières poussées inflationnistes et aux épidémies répétées de choléra (1832, 1834 et 1849) ou de typhus (1847). Émilie n'a pas quatre ans lorsque sa mère meurt. Elle est accueillie chez sa tante paternelle où elle reçoit une éducation soignée puisqu'elle apprend à écrire et à lire mais aussi à être une bonne chrétienne et une bonne ménagère. Lorsqu'un peu plus tard elle s'installe chez son frère devenu veuf, elle aménage une petite pièce, la « table du Roi », près de sa cuisine pour y accueillir les pauvres qui viennent frapper à la porte de la maison.

Émilie est confrontée une première fois à la vie religieuse, lorsque sa meilleure amie, Eulalie Lagrave, décide de prendre l'habit chez les Sœurs Grises. Pour la première fois, elle aussi songe qu'elle pourrait bien s'engager dans cette voie. Pourtant, elle surprend tout son entourage lorsqu'elle annonce son intention d'épouser Jean-Baptiste Gamelin, un ancien cordonnier devenu négociant en pommes, âgé de 50 ans. Malgré la différence d'âge qui les sépare, puisqu'Émilie n'a que 23 ans, ils ont en commun « une expérience de solitude et de piété, mais surtout une même compassion et une même générosité pour les démunis¹. »

Après de ce mari, connu dans le voisinage pour sa charité envers les pauvres, Émilie découvre un homme travailleur et un excellent gestionnaire. Elle-même, d'ailleurs, s'initie aux affaires de

¹ Denise Robillard, *Émilie Tavernier-Gamelin*, Montréal, Éditions du Méridien, 1988, p. 75 à 93 et plus particulièrement p. 86.

son mari et parvient à le seconder dans son négoce. Le bonheur d'Émilie dans sa vie matrimoniale ne dure que quelques années puisqu'en moins de cinq ans, elle perd successivement ses deux premiers enfants et son époux. Après le décès de celui-ci, Émilie connaît une certaine aisance financière puisqu'il lui a laissé une propriété avec maison et dépendances ainsi qu'un verger.

L'engagement social

Durant les années qui suivent le décès de son mari, Émilie s'engage plus à fond dans l'aide aux démunis tout en s'occupant de son dernier enfant et de l'idiot Dodais¹. Elle prend une part active au fonctionnement d'une maison de charité qui offre de la soupe et des vêtements aux miséreux. Pourtant, une dernière épreuve l'attend; dix mois après la mort de son mari, son jeune fils, à peine âgé de deux ans, meurt à son tour. La maladie et la mort font partie intégrante de la vie à cette époque; aussi, Émilie trouve-t-elle dans la prière, la méditation et le recours à la Vierge des Douleurs un soulagement mais surtout, elle y voit une mission tracée par la main de Dieu : devenir, par sa charité compatissante, la Providence de tous ceux qui souffrent et sont dans le besoin.

Au gré de ses visites, elle se rend compte que les femmes âgées et infirmes sont les plus démunies. Elle décide alors d'ouvrir un refuge, bientôt connu comme le refuge de la rue Saint-Laurent. Cet engagement social pour soulager la misère de ses contemporains ne rapporte pas que des louanges à la jeune veuve. On se moque souvent d'elle, on la qualifie parfois d'extravagante. Mais, au fil des années, son travail inlassable et désintéressé lui gagne néanmoins la générosité de beaucoup de ses concitoyens; ainsi, en 1836, Olivier Berthelet, un laïc charitable bien connu des communautés religieuses de Montréal, lui offre une maison qui devient bien vite la Maison de la Providence.

Toutes ces femmes qui s'engagent socialement pour subvenir aux besoins des plus démunis savent qu'elles ne peuvent compter que sur elles-mêmes et sur les dons qu'elles reçoivent, car l'administration publique est bien trop préoccupée par les patriotes qui l'accusent de « partialité et d'oppression », pour accorder quelque appui financier aux œuvres de charité².

L'Asile de la Providence

L'Asile de la Providence prend la relève de la Maison de la Providence. Il correspond au projet de société conçu par M^{gr} Jean-Jacques Lartigue et que son successeur, M^{gr} Ignace Bourget, met en place. Ce projet de société consiste aussi bien à exhorter les fidèles à l'amour du pape qu'à s'occuper de l'éducation des enfants, donner des soins aux pauvres et organiser des sociétés de tempérance. M^{gr} Bourget souhaite, cependant, que les maisons de bienfaisance tenues par les

¹ *Ibid.*, p. 86 et 95. Dodais est un malade mental que Jean-Baptiste Gamelin héberge dans sa maison de la rue Saint-Antoine en signe de reconnaissance. En effet, il est convaincu que c'est grâce à l'intervention de ce dernier qu'il a été sauvé des brigands qui l'avaient battu et laissé pour mort dans la rue. En devenant M^{me} Gamelin, Émilie adopte tout naturellement le pauvre homme. Un peu avant sa mort, Jean-Baptiste Gamelin demande à sa femme de continuer à prendre soin de Dodais et de sa vieille mère en souvenir de leur amour; ce qu'elle fait de dévotion et d'affection. En fait, ce malade mental devient la pierre angulaire de l'œuvre des aliénés dont Émilie fait une des priorités de sa vie et que les sœurs de la Providence ont continué à privilégier jusqu'à ce jour.

² *Ibid.*, p. 115-134 et plus particulièrement p. 119.

Montréalais soient, désormais, prises en charge par des religieux venus de France. Grâce au travail des prêtres œuvrant dans les 77 paroisses formant le diocèse de Montréal, il parvient à sensibiliser ses compatriotes à cette idée, consolidant ainsi l'influence du clergé auprès de la société montréalaise.

En septembre 1841, la Maison de la Providence reçoit une charte civile lui permettant d'être reconnue légalement et devient la « Corporation de l'Asyle des femmes âgées et infirmes de Montréal » en vertu d'un acte notarié daté du 6 octobre 1841. La Corporation, dont Émilie est directrice, est composée de 12 membres qui en sont les administratrices légales. Bientôt, et selon le projet de M^{gr} Bourget, ces dames devront collaborer avec les Filles de Saint-Vincent-de-Paul qui doivent arriver de France pour administrer « l'Asyle. »

Le 6 novembre 1841, M^{gr} Bourget donne une structure religieuse à la Maison de la Providence et la transforme en une « Institution Diocésaine et Régulière ». La Corporation est alors constituée en Société charitable sous le nom de « Dames de la Providence ». M^{gr} Bourget attribue aux dames de la Corporation ainsi qu'à leurs protégées un régime de vie calqué sur celui des Filles de Saint-Vincent-de-Paul. Dès lors toute l'attention se concentre sur la préparation à la venue des Filles de Saint-Vincent-de-Paul et l'organisation laïque d'Émilie devient une œuvre religieuse, selon les vues de M^{gr} Bourget. Tout en demeurant séculière, Émilie s'engage par vœu privé, le 2 février 1842, à continuer à servir les pauvres : « je Sousigné Veuve Gamelin [...] fais Voeux aujourd'hui deux Fevrier, [...] de Vivre le Reste de mes jours dans une Continence Parfaite [...] et aussi je fais Voeu de tre la Servante des Pauvres autant que mes forces pourront me le permettre; je fais ces promesse en Présence de mon Dieu et des Patron et Patronne de cette chapelle; [...], je veux me donné a mon Dieu quil fasse ce quil voudra de moi; je m'y soumets avec résignation¹; [...] »

Les nombreuses tentatives faites par M^{gr} Bourget entre 1841 et 1843 auprès des autorités ecclésiastiques françaises pour attirer les Filles de la Charité à Montréal se soldent par une décision irrévocable du conseil supérieur de la communauté des Filles de la Charité de France, qui estime que Montréal est déjà bien pourvue en établissements religieux. Devant ce refus, M^{gr} Bourget invite les premières jeunes filles à commencer leur noviciat. Cette décision du prélat crée une nouvelle situation; en effet, Émilie continue à gérer l'Association des Dames de la Providence mais, n'étant pas elle-même religieuse, elle ne peut assumer la direction du personnel religieux qui est laissée au chanoine Jean-Charles Prince, prêtre nommé par M^{gr} Bourget. Par contre et selon le désir du prélat, Émilie forme les religieuses aux tâches caritatives. Cette situation, qui risquait de la détacher de son œuvre comme le reconnaîtra plus tard M^{gr} Bourget, ne fait que renforcer son attrait pour la vie religieuse. Émilie prend l'habit de novice le 8 octobre 1843. L'évêque ainsi que le chanoine Prince, directeur du noviciat, ne ménagent ni les pénitences ni les humiliations envers Émilie, car ils veulent qu'elle soit entraînée à la soumission et à l'obéissance, comme l'exige l'état religieux.

Émilie Gamelin, religieuse et première mère de la Congrégation

Devenue religieuse en 1843, S. Émilie assume les obligations de la vie conventuelle tout en maintenant le rythme de ses activités charitables. Elle continue inlassablement à parcourir les

¹ *Ibid.*, p. 153 et 154. L'orthographe de M^{me} Gamelin est respectée.

rues de Montréal et à solliciter la charité auprès des plus favorisés pour ensuite visiter les plus démunis et leur donner le fruit de ses pérégrinations. La « table du Roi », qu'Émilie tenait lorsqu'elle vivait chez son frère, devient à l'Asile « la table des pauvres » et chaque semaine, plusieurs centaines d'affamées vont s'y rassasier.

En prenant sous sa protection l'œuvre laïque de S. Émilie et en la transformant en une congrégation religieuse, M^{gr} Bourget apporte une certaine rationalisation, semblable à celle qui existe dans les autres congrégations. Les réunions de la Corporation et de l'Association de Charité dont dépend l'Asile sont beaucoup plus structurées et des plans de secours aux démunis sont systématiquement mis en place. C'est à l'initiative de M^{gr} Bourget que les religieuses s'initient également à la gestion financière.

La Congrégation grandit et sa mission de Providence et de charité se précise. Le programme est vaste mais personne ne recule devant l'immensité de la tâche. Les dames laïques, qui jusque-là ont joué un rôle important, continuent d'être des auxiliaires qui mettent « leur temps et leur argent au service de l'institution religieuse¹. »

Élue supérieure dès le premier vote, S. Gamelin est reconduite en 1844. Elle n'est pas directement responsable des finances de la Congrégation mais n'en reste pas moins très préoccupée, car la situation financière est précaire et les nouvelles œuvres se multiplient; en effet, « [sa] bonté à l'égard des personnes et l'utilisation judicieuse des talents de chacune l'emportent toujours sur les règles établies². »

Au long des années, la Congrégation continue à se structurer tant sur le plan religieux – au moyen de retraites ou de cours appropriés – que sur le plan de l'administration puisque les religieuses sont formées à la gestion des biens matériels et à la tenue des livres de comptes.

Les œuvres et les fondations de la Congrégation : sept années de labeur³

La situation économique est tellement difficile à Montréal et les ressources sont si limitées que très vite l'Asile devient trop petit pour héberger toutes les personnes qui sont dans le besoin. En effet : « En deux ans, la fondatrice accepte d'ajouter à son œuvre initiale en faveur des vieilles, des malades et des pauvres, celle des pensionnaires, des orphelines, des prêtres malades, âgés et infirmes, des filles de service et des insensés. L'Asile doit aussi héberger les novices et les postulantes dont le nombre s'accroît également⁴. »

La situation des malades mentaux à Montréal et à travers la province a toujours soulevé beaucoup de passion aussi bien parmi la population que parmi les autorités religieuses. Enfermés dans certains quartiers des prisons, les malades mentaux étaient pratiquement laissés à eux-mêmes. Les quelques initiatives lancées par des particuliers pour ouvrir des hospices sont souvent restées lettre morte, car l'argent manque et le gouvernement n'en est pas vraiment préoccupé, ou n'a pas

¹ *Ibid.*, p. 184.

² *Ibid.*, p. 202.

³ *Ibid.*, p. 207-225.

⁴ *Ibid.*, p. 207.

les moyens d'intervenir. Il existe pourtant un asile à Beauport. L'œuvre des aliénés des sœurs de la Providence voit le jour dans une maison située sur le terrain de l'Asile de la Providence; elle sera transférée à la ferme Saint-Isidore à la Longue-Pointe. De ses deux voyages aux États-Unis, Mère Gamelin rapporte des informations et des techniques nouvelles pour soigner les malades mentaux et améliorer la qualité de leur vie.

Le travail de Mère Gamelin est connu de tout le monde et fait des émules à travers l'Île de Montréal et les alentours. Cependant, les bonnes âmes finissent souvent par demander à Mère Gamelin de les aider ou bien de prendre la relève. Une première fondation qui offre de l'enseignement voit le jour à la Longue-Pointe; une deuxième est créée à Laprairie peu après pour personnes infirmes ou âgées. La troisième fondation, à Sainte-Élisabeth près de Joliette, offre de l'enseignement tout en s'occupant des femmes âgées et des orphelins. Les sœurs de la Providence offrent de l'enseignement là où le besoin existe mais ne veulent pas, en accord avec leur mission, en faire une priorité comme c'est le cas pour d'autres communautés qui, comme les sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, les sœurs de Sainte-Anne ou les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, se sont spécialisées très tôt dans l'enseignement. Pour ces raisons, les sœurs de la Providence dispensent un enseignement « modeste, [où] il s'agit de rendre les élèves capables de parler et d'écrire correctement et de tenir les comptes usuels d'une maison¹. »

Une quatrième maison est bientôt créée à Sorel; elle abrite un établissement d'enseignement élémentaire, un hospice et plus tard, un hôpital. Mère Gamelin inspire encore une œuvre, peut-être la plus importante pour son impact social et émotionnel sur ses contemporains : elle inaugure des cours pour les enfants sourds-muets logés à l'école de la Longue-Pointe.

Le travail et l'abnégation de Mère Gamelin et de ses filles, comme elle aime les appeler, dépassent bientôt les limites du Québec. En effet, des religieux qui les ont connues lors de séjours à Montréal veulent bénéficier de leur expérience dans leur nouveau ministère. Il y a M^{gr} Augustin-Magloire Blanchet à Walla Walla dans l'Oregon, M^{gr} Armand de Charbonnel à Toronto et M. Étienne Chartier, curé au Nouveau-Brunswick. La mort de Mère Gamelin n'arrête pas le développement de la Congrégation. Même s'il y a l'échec de Walla Walla, il y a les succès de Santiago au Chili, de Fort Vancouver dans l'État de Washington.

Les sœurs de la Providence, à l'exemple de Mère Gamelin, voyagent et cherchent toujours à améliorer leurs services; aux États-Unis et en Europe, elles se spécialisent dans le traitement des malades mentaux, ce qui permet de jeter les bases du premier hôpital psychiatrique de Montréal. Cet établissement devient un modèle, car il est à l'avant-garde du progrès pour la thérapie qu'on y dispense et pour la formation de son personnel infirmier. Lorsque le gouvernement prend en charge les services médicaux dans les années 1970, l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu devient le Centre hospitalier Louis-Hippolyte-Lafontaine.

Organisation et responsabilités

Au début, la Congrégation des sœurs de la Providence survit principalement grâce à la charité des fidèles. Malgré tout, les religieuses ont quelques revenus qu'elles tirent de leurs pensionnaires ou de la fabrication de différents produits comme les cierges, le pain d'autel, les ornements

¹ *Ibid.*, p. 270.

liturgiques, la cordonnerie ou encore les travaux de couture. La dot des religieuses, les legs, les dons et la tenue de bazars sont également des sources de revenus. Elles reçoivent aussi quelques subventions. Pourtant, tout ceci représente peu d'argent en comparaison avec la multitude de bienfaits qu'elles dispensent aux pauvres.

En 1867, l'Asile de la Providence a 218 sœurs professes et 16 établissements dans le diocèse de Montréal plus 13 répartis ailleurs dont trois dans l'Oregon, quatre au Chili, et un dans les Montagnes Rocheuses. Les sœurs de la Providence sont devenues par leur travail de véritables travailleuses sociales, des enseignantes consciencieuses et des infirmières toujours en quête de techniques nouvelles. Au cours des années, elles ont développé un important réseau d'hôpitaux, d'hospices et d'écoles de soins infirmiers.

La création, en 1926, de l'Hôpital du Sacré-Cœur à Montréal témoigne de leur intérêt pour la médecine spécialisée. Cet hôpital qui traite les tuberculeux et les malades chroniques est, en fait, la continuation de l'œuvre des incurables commencée en 1899.

Dans les années 1940, le patrimoine des sœurs de la Providence s'élève à 46 hôpitaux, 34 hospices, 23 orphelinats, 45 pensionnats et externats, 14 jardins d'enfants. Le service à domicile offre des visites aussi bien aux malades qu'aux pauvres et des repas aux nécessiteux. Les sœurs de la Providence ont deux écoles normales, un collège et deux écoles ménagères. Elles ont également trois institutions spécialisées, l'institut des sourdes-muettes, l'institut de formation d'enseignantes pour les sourdes-muettes et un autre pour les déficients mentaux.

La Révolution tranquille apporte de nombreux changements dont la prise en charge par le gouvernement des systèmes de santé et d'éducation. Néanmoins, les sœurs de la Providence ont encore dans le domaine de la santé vingt-quatre hôpitaux, six centres de soins de longue durée, une œuvre pour enfants handicapés, une œuvre pour enfants ayant des problèmes socio-affectifs, deux œuvres de soins à domicile, dix œuvres sociales. Dans le domaine de l'éducation, elles ont quatorze collèges et écoles, cinq œuvres pour jeunes, deux centres de renouveau. Elles tiennent également deux cents résidences pour les religieuses, six résidences pour personnes âgées autonomes, trois résidences pour étudiantes, trois maisons de loyers à prix modique et administrent une imprimerie au Chili.

La Congrégation dans les années 1990

L'organisation de la Congrégation

Au 31 décembre 1990, la Congrégation compte 1 795 sœurs; des 1 294 qui sont au Canada, 1 181 œuvrent au Québec. La Congrégation se compose de sept provinces ou régions canoniques : deux se trouvent aux États-Unis et ont leur siège social à Seattle et à Spokane dans l'État de Washington; une est dans l'Ouest canadien avec siège social à Edmonton en Alberta; une au Chili avec siège social à Santiago; trois dans l'Est du pays avec siège social à Montréal au Québec (voir l'annexe 1).

Il y a également trois secteurs, responsables respectivement des sœurs malades; des missionnaires et des Philippines.

Il existe aussi des missions à Haïti, au Cameroun, en Égypte, en Argentine et aux Philippines.

Les priorités varient d'une région canonique à l'autre, la gestion prend souvent un caractère local prononcé; cependant, la structure d'autorité est ordinairement composée d'une supérieure, d'une trésorière, d'une secrétaire et d'une ou plusieurs conseillères. Dans la région canonique du Sud qui correspond à l'Amérique du Sud, les sœurs font de l'éducation; dans la région canonique de l'Ouest sur la côte du Pacifique, elles donnent la priorité aux soins hospitaliers mais font également de l'enseignement. Enfin, dans la région canonique de l'Est et plus particulièrement à Montréal, les sœurs font de l'éducation, dispensent des soins hospitaliers et des services éducatifs, ont des œuvres sociales, des maisons ouvertes aux jeunes, des services aux réfugiés et aux malades psychiatriques et offrent de l'hébergement. Dans les missions, les priorités varient selon le pays d'accueil; généralement, les sœurs sont responsables des dispensaires, des écoles et des œuvres sociales au service des pauvres¹.

La structure interne

La structure interne se compose de plusieurs niveaux d'autorité. La plus haute autorité dans la Congrégation est le **chapitre général** qui se réunit tous les cinq ans. Il élit les membres du conseil général, c'est-à-dire la supérieure générale et ses conseillères et définit aussi les grandes orientations de la Congrégation. Le chapitre général se compose de membres, qui représentent les provinces, et de membres délégués, en nombre plus important, qui représentent l'ensemble de la Congrégation. Les critères d'élection de la mère supérieure et de ses conseillères sont relativement simples; une certaine sagesse collective anime les membres permanents et les membres délégués, ce qui leur permet de rechercher une complémentarité entre les personnes à élire. Les membres recherchent également des personnes douées de compétences distinctes liées aux différents postes à combler au sein du conseil général.

Le **conseil général** administre la Congrégation. Il est formé de sept personnes, soit la supérieure générale et ses conseillères. Dans les mois qui suivent son élection, la supérieure choisit parmi les conseillères celle qui sera son assistante. Certaines conseillères occupent des postes de haute responsabilité. C'est le cas de la trésorière ou la secrétaire. Le rôle du conseil général consiste à veiller au respect des droits canonique et corporatif : il est garant du patrimoine spirituel et des valeurs qui sont celles de la Congrégation; en fait, le conseil général explicite le charisme de la mission de la Congrégation. Il approuve également les budgets et surveille la bonne gestion des biens temporels. Il peut tenir des réunions exceptionnelles pour discuter de thèmes importants sur le leadership, sur la vision du futur ou pour réfléchir sur des sujets d'envergure internationale comme la situation de la femme, la pauvreté, l'œcuménisme ou les activités sociales.

Le mandat de la supérieure générale dure cinq ans et est renouvelable une seule fois. Elle exerce une autorité et un service qui s'étendent à toute la communauté et supervise le fonctionnement de la Congrégation tout en lui imprimant une certaine orientation.

La trésorière générale a la charge des opérations financières de la Congrégation. Elle s'assure que les budgets proposés par les provinces et déposés avant le 8 décembre de chaque année sont en accord avec les orientations de la Congrégation. Les décisions financières majeures sont prises au

¹ Sœurs de la Providence, documents internes, « La Congrégation », « Notre réseau ».

niveau du conseil général. La vérification comptable se fait de manière professionnelle; d'ailleurs, chaque corporation a son propre vérificateur externe.

Le deuxième niveau d'autorité est le **conseil provincial** qui est composé d'une supérieure provinciale et de ses conseillères. La supérieure provinciale est nommée par la supérieure générale qui consulte au préalable les sœurs de la province; son mandat dure trois ans et est renouvelable une fois. Cependant, une province, par la voix de son chapitre, peut exprimer le désir d'élire sa supérieure; dans ce cas, la supérieure générale, avec le consentement du conseil, confirme l'élection et mandate la supérieure provinciale. La supérieure provinciale représente la première autorité dans la province; elle s'occupe de l'animation spirituelle afin de stimuler les sœurs dans leurs ministères et veille au bien commun et à la bonne administration de la province. Chaque province ayant ses propres besoins, la gestion est décentralisée. Le budget provincial, établi par groupes administratifs, est discuté à ce niveau avant d'être envoyé au conseil général pour approbation. Le conseil provincial peut, à l'intérieur de son budget annuel, faire des substitutions entre les postes à condition de ne pas dépasser les montants alloués. Par contre, au-delà de sa compétence financière, le conseil provincial se rapporte au conseil général qui considère les demandes du conseil provincial responsable.

Le choix des activités dans chaque province est fait en fonction des besoins locaux. Ce sont les sœurs qui sont au cœur des problèmes qui proposent des programmes à la considération du conseil provincial. Parfois, le conseil provincial peut demander aux sœurs d'offrir certains services si les besoins se présentent. Il arrive souvent aussi que des sœurs suggèrent des projets précis qui finissent par être intégrés à l'ensemble des œuvres de la Congrégation.

Chaque conseil provincial a un certain nombre d'établissements sous sa responsabilité mais la gestion de chaque établissement est laissée à une supérieure, aidée dans sa tâche par des conseillères.

La restructuration des provinces de l'Est

S. Claire Houde évoque cette étape importante dans la vie de la Congrégation : « Dans la structure qui existait en 1984, nous sentions qu'il y avait un certain essoufflement dans les provinces de l'Est. Si nous voulions continuer à faire la Providence dans le respect de notre mission, nous devons faire quelque chose. Un comité a été mis sur pied qui a consulté les sœurs pendant plusieurs mois. Tout le monde a beaucoup travaillé pour arriver à un modèle satisfaisant¹. »

Le comité de restructuration est créé en 1984 pour environ une période de deux ans, jugée nécessaire pour réaliser l'étude. Le comité se compose de sept personnes nommées par le conseil général :

- la présidente,
- un membre du conseil général,
- une représentante pour chaque province de l'Est.

¹ Entrevue avec S. Claire Houde, sœur de la Providence, conseillère et trésorière générale, le 14 novembre 1991.

L'objectif du comité est de faire une étude sur la possibilité de restructurer les cinq provinces de l'Est en vue de canaliser les forces de la communauté dans ces régions et d'assurer la vitalité de la mission de la Congrégation. Le comité fonctionne avec un budget annuel sujet à l'approbation du conseil général, dont il relève; d'ailleurs, la conseillère générale, membre à part entière du comité, sert de lien entre le conseil général et le comité.

Le mandat du comité est très précis puisqu'il doit analyser la situation actuelle dans les cinq provinces de l'Est en recueillant des données aussi bien auprès des personnes que des entités. Le comité, qui reste constamment en contact avec les cinq administrations provinciales, peut consulter les sœurs autant de fois qu'il le juge nécessaire. Il peut utiliser des personnes-ressources, créer des sous-comités et s'informer auprès des communautés qui ont fait des expériences similaires. Il doit présenter des rapports d'étapes au conseil général ainsi qu'aux cinq conseils provinciaux et enfin, il doit élaborer un projet de restructuration comportant différentes hypothèses.

S. Claire Houde commente les bienfaits de la restructuration :

Après deux années d'études et de consultations où les sœurs des provinces concernées ont travaillé très fort, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait rationaliser les ressources financières, matérielles et humaines. Les cinq provinces canoniques ont été réorganisées en trois provinces canoniques plus une infirmerie que nous avons installée dans la maison-mère. Bien sûr, des sœurs ont perdu un peu leur identité de province en se regroupant avec d'autres sœurs, mais comme tout le monde avait la volonté de faire quelque chose, la douleur était supportable¹.

La nouvelle structure des provinces de l'Est entre en vigueur le 1^{er} janvier 1987. De cinq provinces canoniques, la région de l'Est passe à trois :

avant le 1^{er} janvier 1987

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
Saint-Vincent-de-Paul
Saint-Joseph
Gamelin
Bourget

après le 1^{er} janvier 1987

Émilie
Notre-Dame
Élisabeth

plus le secteur Infirmerie Providence

Dans les autres provinces canoniques, la structure reste la même :

- la province des Saints-Anges a sa maison provinciale à Edmonton (Canada);
- la province du Sacré-Cœur a sa maison provinciale à Seattle (États-Unis);
- la province de Saint-Ignace a sa maison provinciale à Spokane (États-Unis);
- la province Bernard-Morin a sa maison provinciale à Santiago (Chili).

¹ *Idem.*

Les ressources humaines et les ressources financières : deux fonctions malgré tout indissociables

Déjà, à l'époque de Mère Gamelin, ressources humaines et ressources financières allaient de pair. Des jeunes filles de tous les milieux se présentaient nombreuses au noviciat parce qu'elles étaient stimulées par la foi, le désintéressement et la bonté sans limite de Mère Gamelin. Comme elle, elles voulaient faire la charité aux pauvres tout en offrant leur vie à Jésus, abandonnant leur dot, lorsqu'elles en avaient une, à la Congrégation.

En 1991, en Amérique du Nord, les vocations sont peu nombreuses et les jeunes femmes qui se présentent au noviciat peuvent avoir besoin d'un supplément d'éducation chrétienne. Selon S. Claire Houde :

Cela peut, à plus ou moins longue échéance, poser un problème de relève. Pour les années à venir, nous recherchons des leaders spécialisés, qui seront capables de couvrir des tâches variées. En effet, le groupe de femmes qui se trouve au généralat doit avoir tous les éléments pour bien gérer la communauté. Dans le passé, nos administratrices ont toujours été de bonnes gestionnaires, parce qu'elles étaient intuitives, très douées et avaient fait des études et nous devons continuer cette tradition. Nous étudions les habiletés de ces jeunes femmes, même si leur formation n'est pas complète. Nous les formons à des postes de dirigeante; et la plupart du temps, nous les envoyons aux études. De nos jours, une religieuse, qui est infirmière, enseignante ou exerce toute autre profession, a davantage à être une bonne gestionnaire.

C'est à cause de cette situation de précarité, et pour utiliser nos ressources humaines du mieux possible que nous avons développé les associés. Ce sont des laïques qui sont intimement mêlés au travail des sœurs, ou encore qui œuvrent dans des services de bienfaisance séparés. En ce sens, ils nous permettent de pouvoir continuer notre mission. À l'infirmerie, par contre, pour dégager des sœurs et les utiliser au mieux de leurs compétences, nous avons engagé du personnel laïque rémunéré; mais pour cela il nous a fallu créer les ressources financières nécessaires et les suivre de très près¹.

La gestion étant décentralisée au niveau de la Congrégation, chaque conseil a son propre plan de ressources humaines qui est inclus dans les prévisions du budget annuel. Cependant, S. Claire Houde estime que, dans un avenir pas très lointain, un comité sur la vision du futur en relation avec la mission de la Congrégation et le ministère des sœurs, devra être formé pour définir clairement les besoins de la Congrégation et pour vérifier que les ressources sont allouées aux bons endroits.

Les ressources financières de la Congrégation proviennent de différentes sources. En devenant sœur de la Providence, toute jeune femme fait don du fruit de son travail à la Congrégation; en retour, la Congrégation s'engage à soutenir son bien-être physique, moral et spirituel.

Les sœurs qui travaillent, qu'elles soient infirmières, enseignantes ou qu'elles exercent toute autre profession, reçoivent un salaire qu'elles remettent à la Congrégation; cependant, la Congrégation est responsable de répondre aux besoins de ses membres.

¹ *Idem.*

Les acquisitions sont également faites au nom de la Congrégation qui gère son patrimoine temporel de façon à le faire fructifier au mieux.

Dans cet esprit et depuis déjà plusieurs années, les communautés religieuses de l'Île de Montréal ont décidé de tenir en commun certaines activités, comme le noviciat, afin de réduire leurs coûts. On assiste également à un mouvement de regroupement des communautés religieuses ayant pour but d'éviter la dispersion des fonds et des compétences; la rationalisation des espaces est plus systématique.

L'annexe 2 montre l'organigramme financier de la communauté.

Les services

La souplesse de notre structure, la diversité de nos champs d'intérêt, la formation de nos membres et leur expertise nous permettent d'offrir une gamme de services très étendue¹.

Cette expertise des sœurs se retrouve auprès des malades, des jeunes, des réfugiés, des gens défavorisés et des personnes âgées. Elle se retrouve aussi dans la formation et l'encadrement qu'elles dispensent aux bénévoles qui les aident dans leur travail. La plupart de ces services qui sont très variés, sont financés par l'intermédiaire de fondations que les sœurs ont créées pour soutenir leurs différentes œuvres. Les sœurs dispensent leurs services selon les besoins de chacun, de façon personnalisée, en essayant de rendre à la personne, chaque fois que cela est possible, son autonomie.

Services pour les malades : il existe un service à domicile en collaboration avec des bénévoles laïques pour répondre aux besoins des familles (entretien personnel, ménage, repas, lessive). Un suivi est également offert aux malades psychiatriques. Les sœurs ont trois hôpitaux qui offrent des soins de courte durée et deux hôpitaux qui offrent des soins de longue durée. Une résidence est réservée à l'hébergement des personnes souffrant d'affections pulmonaires. De l'aide est offerte aux personnes atteintes du sida. Enfin, une infirmerie est réservée aux sœurs malades.

Services pour les jeunes : une garderie est offerte pour les moins de dix ans à la Chambre de la protection de la jeunesse. Il existe un centre d'hébergement, d'orientation et de cheminement chrétien pour les jeunes hommes de 18 à 30 ans. Quelques grandes villes québécoises offrent des résidences pour étudiantes tandis qu'aux États-Unis une maison reçoit des jeunes filles de 9 à 18 ans qui ont été victimes d'abus sexuels. Une maison d'entraide populaire existe à Montréal en milieu défavorisé, pour les jeunes du primaire et du secondaire. Les sœurs sont actives dans l'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans l'enseignement aux sourds-muets. Plusieurs résidences de religieuses sont ouvertes à des projets de jeunes.

Services pour les réfugiés : de l'aide est offerte aux réfugiés en collaboration avec un CLSC. Il s'agit d'un réseau d'entraide qui pourvoit à des besoins essentiels (nourriture, vêtements et logement). Des cours de français, des services d'information et des conseils de toutes sortes sont offerts pour faciliter l'intégration dans la société. Un projet est spécialement destiné aux femmes réfugiées et aux immigrantes afin de leur faire connaître leurs droits.

¹ Sœurs de la Providence, document interne, « Nos services ».

Services en milieux défavorisés : divers types de soutien sont offerts aux gens de milieux à faibles revenus ainsi que de l'animation à des personnes seules.

Services pour les personnes âgées : quatre résidences sont réservées aux personnes âgées autonomes dans la région du Grand Montréal et une aux États-Unis. Les sœurs tiennent deux résidences, l'une pour prêtres retraités, l'autre pour leurs sœurs âgées.

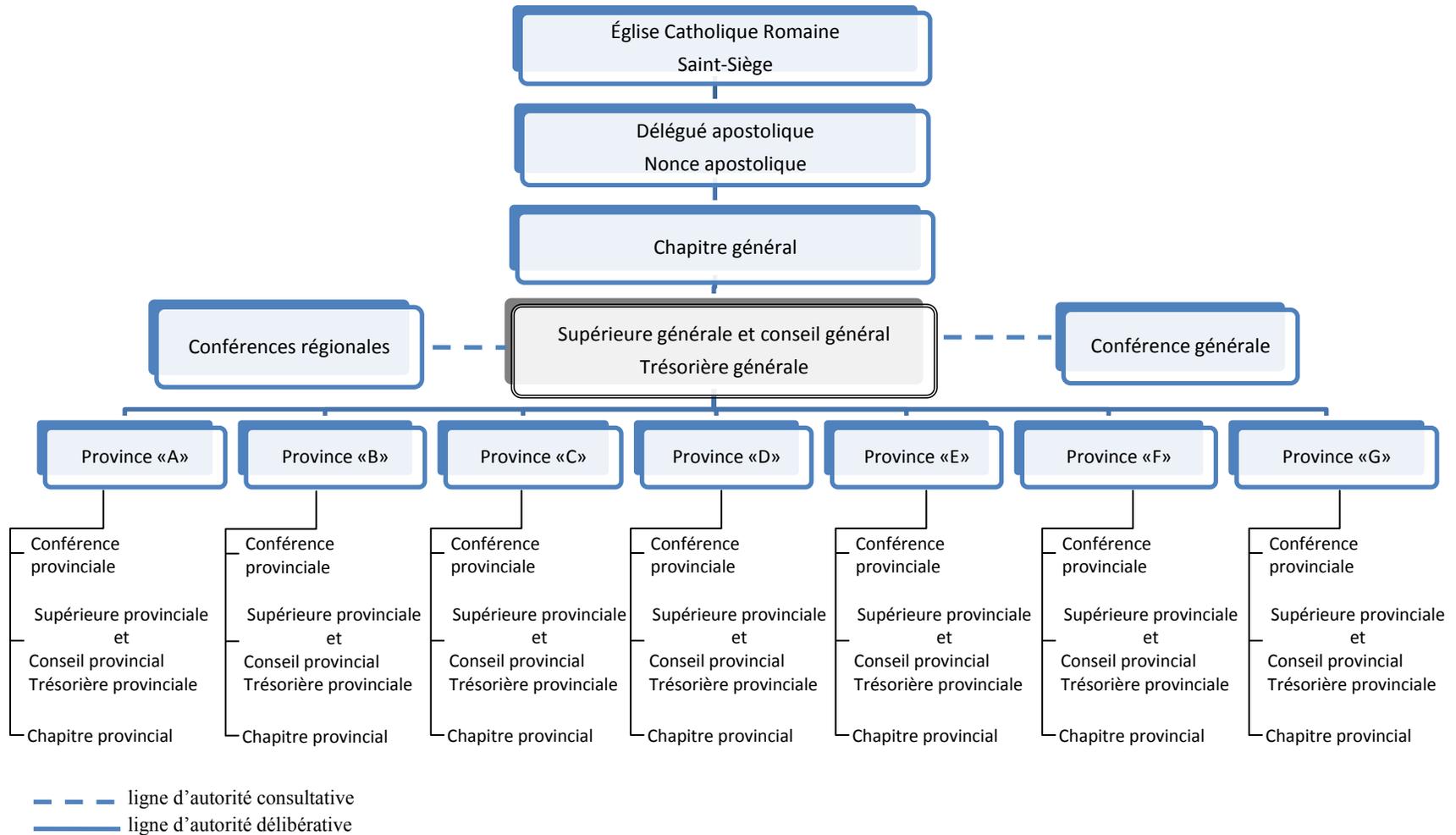
Services de formation et d'encadrement de bénévoles : accueil des bénévoles laïques qui veulent partager la démarche spirituelle des sœurs envers les pauvres. Il existe aussi des services de pastorale en milieux hospitalier, paroissial et scolaire.

L'avenir

L'avenir économique s'annonce un peu meilleur, mais les besoins sont toujours là. Pourtant, S. Claire Houde reste optimiste, car chaque jour elle rencontre des témoignages de la Providence qui est l'essence même de l'existence de sa communauté. Elle constate que la foi parmi les sœurs est toujours aussi forte; elles sont prêtes, dit-elle, à offrir leur vie si telle est la volonté du Seigneur. D'autres vont s'engager dans des projets de vie comme l'aide aux personnes sidatiques, aux jeunes adultes, aux personnes âgées ou encore l'aide aux personnes dans le besoin.

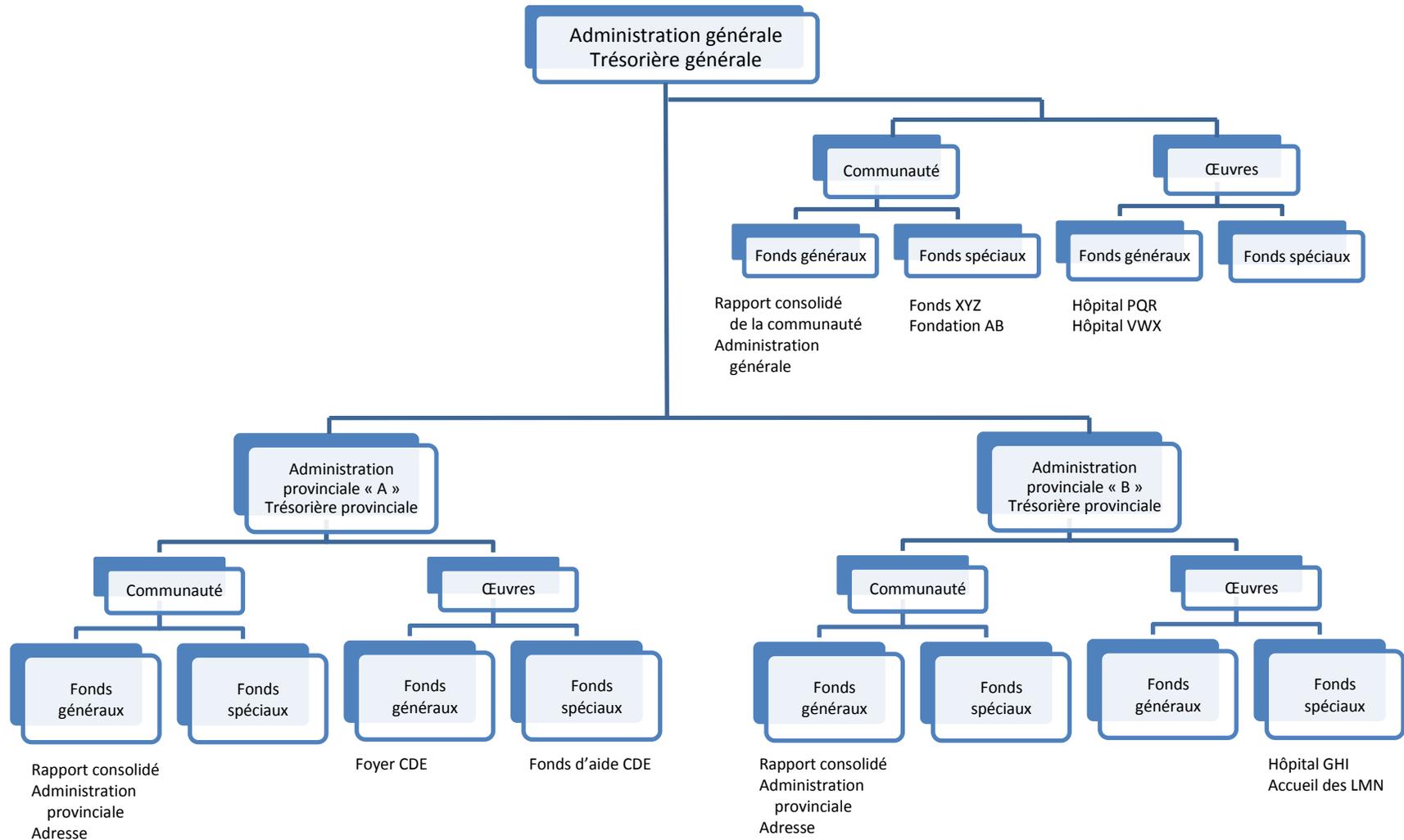
2010-04-15

Annexe 1 Sœurs de la Providence Organigramme canonique partiel de l'Administration des biens temporels



Source : D'après des documents internes consultés le 14 novembre 1991.

Annexe 2 Sœurs de la Providence Organigramme financier partiel



Source : D'après des documents internes consultés le 14 novembre 1991.